



# Commune de Saint-Alban de Montbel

## Compte rendu du Conseil Municipal du 21 mars 2016 à 20h

Mme le Maire Annick Chevalier : Présidente de séance

Secrétaire de séance : Catherine Senft

### Membres présents

DURET Sylvain

EMINET Bernard Paul

GRIMONET Henri

LEGER Luc

MERCY Paul

NOEL- LARDIN Patrick

POUPENEY Annick

SENFTE Catherine

SZLAPKA Jean

### Membres absents et excusés

RENAUDIN Géraud – pouvoir à Annick Poupeney

SCHNEIDER Audrey – pouvoir à Annick Chevalier

### Membres absents non excusés

BARDON Benjamin

### Ordre du jour

- Présentation du SCOT – Schéma de Cohérence du Territoire – par Adeline MASBOU, chargée de mission au Syndicat Mixte de l'Avant Pays Savoyard
- Questions diverses

**Début de la séance à 20h05**

**Approbation du CR du dernier conseil municipal**

---

**Pour : 11 | Contre : 0 | Abstention : 0**

## 1 – Présentation du SCOT – Schéma de Cohérence du Territoire

Présentation du contenu du SCOT par Mme Adeline MASBOU, chargée de mission au Syndicat Mixte de l'Avant Pays Savoyard (SMAPS.)

Ce document d'urbanisme se superpose aux PLU (Plan Local d'Urbanisme), POS (Plan d'Occupation des Sols) carte communale et dépend du SMAPS.

C'est un projet de développement du territoire avec projection à 20 ans, c'est à dire un engagement fort du conseil municipal pour aboutir à l'expression d'un nouveau projet avec une anticipation de choix et lieux. Une révision est possible au bout de 6 ans (si adaptation nécessaire)

C'est une mise en cohérence des différentes politiques territoriales (territoire de gestion et territoire de vie cohérent définit par les élus et validé par la préfecture)

Le SCOT de l'Avant Pays Savoyard a été approuvé le 30 juin 2015 et rendu exécutoire le 3 septembre 2015. Les communes ont un délai de 3 ans pour mettre en compatibilité leurs documents d'urbanisme avec le SCOT .

Les orientations du SCOT ont été validées par les élus afin de lutter contre l'étalement urbain et construire une armature qui renforce le territoire.

Annick Chevalier, maire, précise que la compétence PLU ira à la communauté de communes en mars 2017 soit un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (l'instruction des dossiers restant à la charge des communes)

Pour 9 communes, dont St-Alban-de-Montbel, il faut réviser le PLU et en réflexion avec les maires des autres communes il a été décidé le démarrage de la révision des PLU avant que la compétence ne passe à l'intercommunalité ; cette révision sera accompagnée par 1 ou 2 cabinets spécialisés .

Mme Chevalier demande au conseil municipal si le public présent peut participer au débat à l'issue de la présentation :

**Pour : 11 | Contre : 0 | Abstention : 0**

Un débat riche s'installe entre les élus, le public présent et Mme Masbou qui précise que le SCOT ne s'occupe pas de tout et n'a pas la solution pour tout, les élus doivent se mobiliser s'ils souhaitent que certains lieux soient valorisés et développés. Les mairies devront donc faire des choix stratégiques d'aménagement, de développement pour l'intérêt global.

NB : Pour les élus absents, un document complet du SCOT est à disposition en mairie.

## 2 – Questions diverses

Annick Chevalier précise que samedi dernier, une réflexion a démarré avec les conseillers communautaires sur le projet de territoire et sur les compétences de la CCLA. Ce groupe souhaite élargir la participation aux conseillers municipaux qui le souhaitent.

Prochaine réunion le samedi 30 avril à la CCLA.

La Commission Départementale de Coopération Intercommunale de Savoie s'est réunie et l'amendement de Yenne, faisant part de sa volonté à ne pas rejoindre la nouvelle entité (CCLA – Val Guiers) a été accepté (en respect de la loi montagne)

Par ailleurs, Les vallons du Guiers (certaines communes proches de pont de Beauvoisin Isère) ont fait part de leur souhait de se rapprocher de l'entité.

Les communes de Pont de Beauvoisin Savoie et Isère souhaitent se réunir et ne faire qu'un mais pour l'instant les départements y sont réfractaires car ils devront faire un choix de département.

**Prochain conseil municipal**

---

Le prochain conseil municipal aura lieu le 04 avril 2016 à 20h

**Fin du conseil municipal à 22h30**

**Mme CHEVALIER Annick**

Présidente de séance

**Catherine Senft**

Secrétaire de séance